

en était à regretter d'avoir un moment permis de célébrer les saints mystères à cet homme qui s'était présenté à lui porter d'honorables certificats. Mais la Providence veillait à la conservation de la foi parmi les catholiques de Londres, et elle nous permet de venir aujourd'hui arracher à l'imposte le masque qu'il avait cru attacher bien solidement sur sa face. On savait vaguement qu'il se nommait Mauduit, et il avouait se nommer Mauduit, comte de Saint-Alban. Ce premier nom, rapproché de celui de César Albitès, le sculpteur qui avait fait le fameux portrait, a suffi pour tout découvrir. Un missionnaire apostolique français qui, pour le moment, était à Londres, connaissait une famille Albitès; il sut bientôt que César Albitès était de cette famille et apprit, par cette voie, ce qu'était véritablement Mauduit : et c'est sur la garantie de ce digne ecclésiastique qui, sur l'invitation de l'évêque de Londres, a fait exprès le voyage de Paris et a vu dans les greffes de nos tribunaux les actes originaux, que nous publions ce qui suit :

Mauduit (Alexandre-Etienne), né à Vassy (Calvados) est un prêtre du diocèse de Bayeux, depuis longtemps interdit par son évêque. Il a toujours aimé à s'attribuer des titres imaginaires. Pour avoir dit une fois, à Neuilly, une messe payée pour le repos de l'âme du duc d'Orléans, il croyait pouvoir s'attribuer le titre d'aumônier de ce prince, et, n'osant pas encore prendre un titre nobiliaire, il cherchait à en imposer et à faire des dupes sous le nom de l'abbé Mauduit de Vassy. Sous ce nom, il avait loué un superbe appartement et un jardin, rue Hauteville, 36, à Paris, où il se mit en ménage avec une revendeuse qui avait quitté son mari; c'est là que la justice des tribunaux est venue le prendre pour le punir de ses nombreuses escroqueries.

Un jugement du tribunal correctionnel, du 6 mai, 1843, le condamna à trois ans de prison, et la cour royale, en confirmant cet arrêt le 14 juin, 1843, crut devoir user d'indulgence en réduisant la longueur de la peine.

Sorti de la prison de Poissy le 27 octobre, 1844, cet homme, qui n'a jamais porté le nom de Saint-Alban, tenta d'abord à Paris de nouvelles industries, et, par une manœuvre frauduleuse, se procura le fameux portrait, et nous le retrouvons à Londres se posant en apôtre nouveau. Dans tous les cas, il ne saurait être un apôtre de la vertu, et ses sectateurs n'ont qu'à bien tenir les cordons de leur bourse.

ANGLETERRE.

Curieux actes de juridiction exercés par des évêques anglicans.—On lit dans un journal anglais que l'évêque anglican de Londres a confirmé quarante deux personnes dans l'Eglise anglicane du Havre, et que de là, il s'est rendu à Caen pour faire la même cérémonie. Un autre journal annonce que l'évêque de Gibraltar étant à Rome, (on ne dit pas que ce soit pour faire acte de soumission au Saint-Siège) a également administré la confirmation dans la chapelle anglicane située hors de l'enceinte de Rome, et cela sur l'invitation du ministre anglican de cette chapelle, qui, résidant à Rome, s'est placé lui-même et de son propre mouvement sous la juridiction de l'évêque de Gibraltar.

Ces imitations sacrilèges des sacrements reconnus dans l'Eglise catholique, ne peuvent pas même être justifiées, dans les cas présents, par les principes de l'anglicanisme. Nous supposons que ces révérends soient chrétiens, ce qui est douteux, puisqu'il est douteux pour beaucoup de ministres anglicans, s'ils observent ce qui est essentiel dans la forme et dans la matière pour la validité du baptême, et s'ils ont l'intention de faire ce que fait l'Eglise en baptisant. Nous voulons même supposer un instant que les titres qu'ils prennent ne soient pas de vains mots et aient quelque chose de réel, quoiqu'il ait été démontré bien des fois que leurs prétendues ordinations étaient entachées d'un vice radical. En leur supposant le caractère de l'ordre, et même la juridiction que le schisme et l'hérésie leur auraient fait perdre, s'ils l'avaient jamais eue, ne faut-il pas avouer qu'il y a dans les actes de ces révérends un étrange oubli des notions reçues par toutes les sectes chrétiennes sur la juridiction ?

Il y a à peine un an, le même évêque de Londres déclarait qu'il ne pouvait faire acte de juridiction sur les ministres anglicans résidant en Ecosse, et que toute tentative de ce genre, de sa part, ne pourrait produire que schisme et confusion. Pourrait-il dire maintenant d'où il tient le pouvoir d'exercer sa juridiction au Havre ? Ce n'est sûrement pas des pasteurs catholiques, ce n'est pas du roi de France qui n'a pas la prétention d'être Pape dans son royaume. Serait-ce donc de la reine Victoire ou du parlement Anglais, qui n'ont aucune autorité à exercer sur le territoire de France ? Les révérends de l'anglicanisme seraient fort embarrassés pour répondre à ces questions. Comment s'étonner après cela que les hommes instruits et consciencieux s'éloignent d'une Eglise qui ne sait même pas tenir aux formes extérieures qu'elle avait gardées en s'éloignant du catholicisme, et qui lui donnaient encore quelque apparence de vie ?

PLOGNE.

—Les nouvelles de Pologne, sous le rapport catholique, deviennent chaque jour plus alarmantes. Depuis le retour de l'empereur à St. Petersburg, il est arrivé dans ce malheureux royaume une foule de fonctionnaires et de popes, qui ont pour mission de faciliter l'exécution des projets tyranniques enfantés par l'imagination du czar. Ces derniers se sont déjà mis à l'œuvre ils parcoururent les campagnes, pour convertir les paysans à la religion gréco-russe. Un grand nombre de paroisses ont été supprimées, et les églises données aux Grecs. On exécute avec une extrême rigueur les ukases qui défendent aux curés de s'éloigner du lieu de leur résidence et d'administrer les sacrements aux habitans des localités voisines; qui, en outre, les obli-

gent à soumettre leurs sermons à une censure préalable, et leur interdisent l'emploi de tous les moyens propres à empêcher leurs ouailles d'apostasier. Aux ecclésiastiques qui y contreviennent, on intente un procès criminel, dont l'issue est presque toujours la déportation en Sibérie.

Les missionnaires russes, au contraire, se livrent à toutes sortes de menées pour atteindre leur but. Là où les exhortations et la ruse ne suffisent point, ils recourent à la force et réclament l'assistance des soldats qui poussent les paysans, comme un vil bétail, dans les églises, où, une fois entrés, on les inscrit en masse, et sans les consulter, sur les livres de l'Eglise russe.

Tout individu converti de cette manière est à jamais exclu du sein de l'Eglise catholique, à moins que, pour y rentrer, il ne veuille encourir l'effrayante rigueur des lois. Le gouvernement russe sait que la religion établit des barrières infranchissables entre la Russie et la Pologne, et que, tant que celle-ci sera catholique, il lui sera impossible de déraciner le sentiment national qui anime tous ses enfans. Aussi, pour abattre ces barrières, ne recule-t-il devant aucun moyen, si odieux, si inique et si cruel qu'il soit.

ÉTATS-UNIS.

Un révérend magnétiseur.—Un ministre méthodiste de la Louisiane, le révérend H. H. Shropshire, vient d'être dépouillé de ses fonctions sacrées pour avoir poussé trop loin les expériences du magnétisme animal, sur une jeune ouaille de son église. En prononçant la sentence du tribunal religieux devant lequel ont été faites les plus scandaleuses révélations, l'évêque Soulé a lancé un éloquent anathème contre le magnétisme, qui est devenu une source féconde d'immoralités de toutes sortes.

Les protestans se jugent entr'eux.—Un journal méthodiste de New-York formule ainsi son opinion sur les Presbytériens :

« Quant au calvinisme, nous sommes consciencieusement persuadé qu'il contient les élémens de l'esprit de persécution; et on sait qu'un grand nombre de partisans de cette secte ont été aussi partisans de persécutions, et que, conséquens avec leur système, ils ont mis en pratique leur théorie en devenant eux-mêmes persécuteurs. Le calvinisme ne peut changer; il sera ce qu'il a toujours été, une source de persécution; et la persécution sera toujours son résultat essentiel; l'histoire est là pour le prouver. »

Nous croyons, comme le journal méthodiste, que l'esprit de persécution est dans la nature du calvinisme, et fait partie du *credo* des presbytériens, qui sont les dignes fils de Calvin; mais alors comment se fait-il que tant de journaux méthodistes et autres fassent si souvent cause commune avec les journaux presbytériens, quand il est question d'insulter, d'outrager et de calomnier les catholiques? Est-ce que les dévots et bénins méthodistes croient, eux aussi, que tout est permis contre les catholiques, même la persécution? Nous serions bien aises que l'on voulût répondre catégoriquement à cette question.

Errata.—Dans la page 825, au lieu de *Pairet*, lisez : *Point*.

Même page, au lieu de *cinq*, lisez : *Cruz*.

Page 326, au lieu de *lire*, ne pouvait être justifié par la foi jointe aux œuvres, lisez : *ne pouvait être justifié que par la foi etc.*

A la page 327, au lieu de *routine*, lisez : *tourine*.

A la page 328, au lieu de, où sont les Presbytériens, lisez : *Où en sont etc.*

NOUVELLES POLITIQUES

ESPAGNE.

—A l'occasion de l'anniversaire de la naissance d'Isabelle, que les courtisans seuls ont célébré, tous les journaux de Madrid offrent leurs hommages à la fille de Ferdinand VII, ceux-ci avec une étonnante exagération de flatterie, ceux-là avec un sentiment vrai de la situation de l'Espagne. Parmi ces derniers, le *Clamor publico* surtout n'hésite point à troubler les joies du palais par un langage énergique.

« Loin, dit-il, de déguiser à S. M., sous des phrases adulatrices, les maux attirés sur l'Espagne par l'intolérance, la persécution et les erreurs de notre malheureuse époque, nous lui dirons que le sang de ses plus fidèles sujets a coulé dans les supplices; qu'une lourde agitation règne en Catalogne, où un soldat téméraire usurpe tous les pouvoirs de l'état; nous rappellerions à S. M. les évènements de Valence, qui vient d'être témoin de catastrophes sanglantes et de violences inouïes; nous lui ferions connaître les emprisonnements, les bannissemens, les exécutions, les vexations de toute espèce qui ont lieu dans l'Espagne consternée, ainsi que le désordre, la discorde, la licence, les intrigues, les scandales, les honteuses ambitions qui fermentent autour du trône. »

Un exposé fidèle de cette situation effraierait sans doute Isabelle; mais n'est-ce point par la vérité que l'on peut réprimer les abus? N'est-ce point en elle que l'on trouvera les élémens d'une réconciliation efficace et durable? Le *Heraldo* et l'*Espagnol* expriment à ce sujet des vœux bien légitimes. Qu'ils soient conséquens avec eux-mêmes en cherchant à les faire triompher, puisque, suivant l'*Espagnol*, c'est après une réconciliation basée sur la justice, la bonté et la sollicitude, que l'Espagne pourra envisager l'avenir avec un consolant espoir, avec bonheur. Que la famille royale commence elle-même par donner l'exemple.

« Voyez, madame, dit le *Catolico* à Isabelle, voyez vos oncles et vos cousins proscrits! Ah! quand se lèvera le jour où, revenus près de vous, ils vous donneront des marques de l'affection sincère que la religion et la nature leur commandent? Alors sonnera l'heure de la grande réconciliation; des milliers d'Espagnols, amis du trône, jaloux de sa splendeur et de sa gloire, reviendront de l'exil, où ils mangent aujourd'hui un pain amer et ar-